



Projet d'extension du réseau de tramway Concertation continue

Consultation des parties prenantes Thème : la prise en compte des handicaps Réunion de travail #1 avec les associations

Mercredi 15 mars 2023, dans les locaux de Le Havre Seine Métropole

La Communauté Urbaine a mené une concertation sur le projet d'extension du tramway en 2021. La concertation se poursuit en 2023 jusqu'à l'enquête publique en 2024. Les études s'attachent à prendre en compte l'ensemble des contraintes existantes dans le projet d'aménagement futur afin de donner à chaque usager sa place dans l'espace public. Le Havre Seine Métropole souhaite associer les parties prenantes à la réflexion : elle a convié les associations représentant les personnes à mobilité réduite pour leur présenter le projet dans son état d'avancement et échanger sur les aménagements prévus en termes d'accessibilité.

Les participants

Le maître d'ouvrage

- Le Havre Seine Métropole
- Egis, Assistant à maîtrise d'ouvrage
- Groupement Salamandre, maître d'œuvre
- PARIMAGE, Assistant à maîtrise d'ouvrage concertation

Les associations représentantes des personnes à mobilités réduite

- Asperger Family
- Point de Mire
- APF France Handicap

Bruno BOUSSION, garant de la concertation (CNDP)

Synthèse thématique des échanges

Les règles d'accessibilité

Les règles d'accessibilité et de détectabilité à mettre en place pour les Personnes à Mobilité Réduite (largeur de trottoir, dénivelé entre le trottoir et la chaussée, etc) sont déjà appliquées sur le réseau de tramway existant et le seront également sur l'extension, conformément à la réglementation.

Les associations complètent en proposant des aménagements adaptés aux malvoyants.



Carrefour-type

Les carrefours-type avec tramway comportent des bandes d'éveil à la vigilance et des îlots-refuges entre la chaussée et la plateforme du tramway, permettant de sécuriser la traversée en l'effectuant en deux temps.

De plus, la mise en place de modules sonores pour les traversées piétonnes est examinée dans les études en cours.

Les associations suggèrent d'étudier les sonneries annonçant les traversées piétonnes et l'arrivée du tramway afin de mieux les identifier.

Station-type

Les stations de tramway seront équipées de rampes d'accès avec à leurs extrémités une pente douce (4%) compatible avec les personnes à mobilité réduite (PMR) et de bandes d'éveil à la vigilance le long des quais. A noter qu'une attention sera portée aux ruissellements des eaux.

Les associations suggèrent que les accès PMR aux rames de tramway soient facilement repérables depuis les quais.

Autres sujets

L'aménagement de l'extension du tramway permettra d'implanter des potelets au niveau des traversées piétonnes.

Dans le cas de traversées piétonnes biaisées, il sera nécessaire d'installer des bandes de guidage pour les malvoyants.

Enfin, les associations font plusieurs propositions pour renforcer la prise en compte des situations de handicap : poursuivre l'attention portée à l'aménagement de l'intérieur des rames, augmenter le volume des annonces sonores sur les quais et améliorer la compréhension du nom de la station lorsqu'il est court.